



**Pôle Transitions et développement local
Maison du tourisme**

Décision n° 2023-128

Objet : Contrat de prêt d'œuvres avec le Département des Hauts-de-Seine pour le prêt de deux cycles provenant du musée du Domaine départemental de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le musée du Domaine départemental de Sceaux possède une collection remarquable de cycles anciens mais que celle-ci n'est pas présentée au public,

Considérant que plusieurs rendez-vous seront organisés à Sceaux lors de l'évènement national « Mai à vélo » et qu'une exposition de cycles anciens dans la vitrine de l'hôtel de ville enrichirait notablement la programmation,

DECIDE d'approuver le contrat de prêt d'œuvres à titre gratuit à signer avec le Département des Hauts-de-Seine dont le siège est situé à l'Hôtel du Département 57 rue des Longues Raies 92000 NANTERRE.

PRECISE que le contrat de prêt à titre gratuit est consenti et accepté à compter du 24 avril 2023 pour se terminer au plus tard le 23 juin 2023.

Fait à Sceaux, le 29 avril 2023



Philippe LAURENT